



VILLE D'AUCHY-LES-MINES

Département du Pas-de-Calais – 62138

ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 288/2024 RÉGLEMENTANT LA CÉRÉMONIE ET LE DÉFILÉ DU 11 NOVEMBRE 2024

Monsieur le maire de la commune d'AUCHY LES MINES,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2213-1, L2213-2 et L2213-6,

Vu le Code de la Route, notamment les articles R411-5, R411-7, R411-10, R411-30,

Considérant qu'à l'occasion des festivités liées du 11 novembre,

Une cérémonie se déroulera Place Jean Jaurès le :

- Lundi 11 Novembre 2024 de 11h45 à 12h30

Et un défilé se déroulera dans une partie des rues de la commune

- Lundi 11 Novembre 2024 de 11h30 à 11h45

ARRETE

Article 1 – La circulation de tout véhicule sera restreinte pendant le défilé dans les rues :

- Florent Evrard (de la maison pour tous en direction de la rue Humblot)
- Rue Ignace Humblot (intersection Evrard en direction de la place Jean Jaurès)
- Place Jean Jaurès

Article 2 – Présence d'un véhicule en début et fin de cortège ainsi que de signaleurs.

Article 3 – Toute infraction au présent arrêté sera poursuivie conformément à la réglementation en vigueur.

Article 4– Le Commissaire Divisionnaire ALOE du Commissariat de Béthune,
-Le Major Hervé ÉVRARD du Commissariat d'AUCHY les MINES,
-La Police Municipale d'AUCHY les MINES,
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté dont ampliation sera transmise à :
-Le Lieutenant Jean-Pierre TOURNAY du Centre de Secours de Haisnes,
-Monsieur le Directeur du SMUR URGENCES de l'hôpital de Béthune,
-Le Syndicat Mixte des Transports Artois-Gohelle à Lens.
-Tadao

Fait à AUCHY les MINES, le 10 Octobre 2024

Monsieur le Maire,
Jean-Michel LEGRAND
Jean-Michel LEGRAND.